



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2018
COMPTE RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 16 février 2018

Le 22 février deux mil dix-huit, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes WERTHEIMER Stéphanie, BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique (retard, arrivée à 20 h. 25), OUDIN Muriel, RENARD Martine, M. BEGEY Stéphane, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, MICHENEAU Christian (retard, arrivée à 21 h. 15), PRIMAULT Stéphane (retard, arrivée à 20 h. 25), QUID'BEUF Marc, TERCINET Fabrice,

Absents excusés : M. BRUNEAU Jean-Luc donne pouvoir à Mme OUDIN Muriel, M Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à M. QUID'BEUF Marc

M Stéphane BEGEY a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 22 février 2018

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 7 décembre 2017 & 11 janvier 2018

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des 7 décembre 2017 et 11 janvier 2018 et propose aux Conseil Municipal de les approuver. Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des 7 décembre 2017 et 11 janvier 2018

Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

23/11/2017	Engagement ENEDIS raccordement électrique éclairage public allée des tilleuls	533,52 €
23/11/2017	Engagement SIEIL enfouissement des réseaux allée des Tilleuls	14 000,00 €
28/11/2017	Engagement Direct énergie consommation électrique assainissement	3 000,00 €
28/11/2017	Engagement Direct énergie consommation électrique éclairage public	3 000,00 €
28/11/2017	Engagement Direct énergie consommation électrique bâtiments	10 980,00 €
05/01/2018	Engagement Grenke location ancien copieur mairie	129,60 €
05/01/2018	Engagement Grenke location copieur école	598,80 €
05/01/2018	Engagement Technic Burotic cout copie copieur école	787,20 €
05/01/2018	Engagement CMCIC leasing location copieur mairie	870,00 €
05/01/2018	Engagement Rex rotary cout copie copieur mairie	1 200,00 €
05/01/2018	Engagement Département participation SDIS 37	6 306,00 €
05/01/2018	Engagement Clobal SP messagerie	432,00 €
05/01/2018	Engagement ESAT des courtis repas cantine	22 155,00 €
05/01/2018	Engagement taxi lambert pour ALSH	660,00 €

05/01/2018	Engagement Ambulance Naze-Breton	1 100,00 €
08/01/2018	Engagement Pharmacie Rozeron	360,00 €
08/01/2018	Engagement Orange téléphonie et internet commune	3 000,00 €
08/01/2018	Engagement Orange télésurveillance station épuration	108,00 €
08/01/2018	Engagement Bricomarché pour matériaux services technique	720,00 €
08/01/2018	Engagement Intermarché carburant	1 200,00 €
08/01/2018	Engagement Point P matériaux	600,00 €
08/01/2018	Engagement Nantaise des eaux consommation eau assainissement	559,15 €
08/01/2018	Engagement Nantaise des eaux consommation eau communale	1 408,43 €
08/01/2018	Engagement Comcom OM	1 540,00 €
08/01/2018	Engagement Langle produits d'entretien	3 660,00 €
09/01/2018	Engagement Flaman plaquettes bois	2 970,00 €
15/01/2018	Engagement Colas Centre Ouest	540,00 €
15/01/2018	Engagement Carpy cordonnerie double clé	120,00 €
16/01/2018	Engagement ERDF création point comptage poste relèvement mairie	1 294,85 €
16/01/2018	Engagement APST 37 médecine préventive	960,00 €
16/01/2018	Engagement Bricomarché ponceuse à bande	96,00 €
18/01/2018	Engagement Sedi cendrier muraux + panneaux interdiction fumer	204,60 €
18/01/2018	Engagement Everclean nettoyage vitres	947,12 €
06/02/2018	Décision 2018-001 demande subvention DETR	
09/02/2018	Engagement Crosnier achat érable	120,00 €
15/02/2018	Engagement Desmet broyage fossés	3 308,40 €

Centre Bourg : Lancement du projet de construction d'un city-parc pour l'année 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération 2017-50 avait été prise le 6 juillet dernier afin de travailler avec la commune de Nouzilly pour la construction d'un city-parc sur chacune de nos communes. Les modalités d'attribution des subventions via le Pays de Loire Touraine ayant été modifiées récemment par la Région, la Commune de Le Boulay peut présenter seule (sans le concours de Nouzilly) une demande de subvention à la Région. La priorité étant été donnée cette année 2018 à la sécurisation de la RD 54, la commune de Le Boulay souhaite réaliser cet investissement en 2019. Ainsi, afin d'obtenir de notre côté des subventions CNDS dans le cadre des territoires carencés, du Pays Loire Touraine ainsi que de la Communauté de Communes via un fond de concours, il est nécessaire que le Conseil se prononce sur le lancement de cette opération City-parc pour 2019. Le Conseil Municipal vote le lancement du projet pour une réalisation en 2019.

Finances : Vote des comptes de gestion 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2017 du comptable et informe qu'ils sont identiques à la totalité des décisions budgétaires et des écritures pour les budgets assainissement et communal. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestions. Le Conseil Municipal vote les comptes de gestions assainissement et communal 2017 à l'unanimité.

Finances : Vote des Comptes Administratifs assainissement et communal 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs assainissement et communal 2017. Après présentation des résultats, Madame le Maire se retire de la salle pour permettre les votes. Monsieur Christian GARET, doyen du Conseil Municipal, procède au vote du compte administratif assainissement 2017 ainsi que de l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultats Assainissement 2017 :

Section fonctionnement :	En €
Total Dépenses	63 156,00
Total Recettes	88 491,08
Résultat de l'exercice	+ 25 335,08
Section investissement :	
Total Dépenses	13 003,98
Total Recettes	28 183,46
Résultat de l'exercice	+ 15 179,48
RESULTAT CUMULÉ	+ 40 514,56

Affectation du résultat :

Section fonctionnement Recettes		
Résultat de fonctionnement reporté	002	25 335,08 €
Section investissement Recettes		
Solde d'investissement reporté	001	15 179,48 €
Section investissement Recettes		
Affectation	1068	

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Monsieur Christian GARET procède au vote du compte administratif Communal 2017 ainsi que de l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat Communal 2017

Section fonctionnement :	En €
Total Dépenses	443 890,38
Total Recettes	611 050,47
Résultat de l'exercice	+ 167 160,09
Section investissement :	
Total Dépenses	139 526,62
Total Recettes	101 531,84
Résultat de l'exercice	- 37 994,78
RESULTAT CUMULÉ	+ 129 165,31

Affectation du résultat :

Section fonctionnement Recettes		
Résultat de fonctionnement reporté	002	129 165,31 €
Section investissement Dépenses		
Solde d'investissement reporté	001	45 702,78 €
Section investissement Recettes		
Affectation	1068	37 994,78 €
Reste à Réaliser – Recettes		7 708,00 €

Finances Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif assainissement 2018 (consultable en mairie) et le soumet à l'approbation du Conseil. Le Conseil Municipal approuve le budget primitif assainissement 2018 à l'unanimité.

21 h. 15 : Monsieur Christian Micheneau arrive.

Finances Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif communal 2018 (consultable en mairie) et le soumet à l'approbation du Conseil. Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2018 à l'unanimité.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Comité des fêtes : Madame Mylène Borde souhaite savoir si le comité des fêtes peut changer les portes des placards de la salle des fêtes et demande également que soit modifié l'accès extérieur au bar de la salle des fêtes. Madame le Maire rappelle que chaque demande des associations doit être faite par mail ou par courrier. Un tour de table des élus aboutit au fait que le changement des huisseries (portes anti-panique) de la salle des fêtes doit faire l'objet d'un investissement global qui sera mis à l'étude.
- Conseil d'école : La semaine de 4 jours a été validée avec les horaires (matin 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 13 h. 45 à 16 h. 30). Mme Oudin fait un point sur les effectifs estimés pour la rentrée de septembre 2018 et notamment le départ de 23 CM2 et l'arrivée de 8 petites sections. Madame Dumonal sera en congés maternité dès la rentrée des vacances d'hiver.
- La fête de l'école se déroulera le 29 juin 2018.
- ALSH : Les ALSH de Château-Renault, Nouzilly et Villedômer ont des fonctionnements différents ; il est privilégié de maintenir le partenariat avec la commune de Nouzilly pour la rentrée de septembre 2018. Une étude d'harmonisation est en cours sur le territoire.
- La grande Lessive : Madame Muriel Oudin informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de grande lessive car la manifestation n'attire pas grand monde.
- Travaux d'enfouissement des réseaux Allée des Tilleuls : Les travaux vont débuter lundi 26 février 2018 pour une durée de 47 jours calendaires.
- Eclairage public centre bourg : Monsieur Christian Garet informe des soucis de chantier concernant le nouveau branchement d'éclairage public à l'angle de la rue Aron et de la RD54.
- Convention avec Animal 37 : suite à un souci de chien errant sur la commune, Animal 37 a été contacté et Madame le Maire informe que cela est efficace (1 h. après le contact, le chien était récupéré). Le chien a retrouvé son propriétaire.
- Déneigement de la voirie : le retour de certains administrés a montré qu'il avait été efficace.
- Fermeture de l'école : Monsieur Marc Quid'Beuf revient sur la journée de fermeture de l'école pour raison d'intempérie et demande à Madame le Maire des explications puisque les routes étaient praticables le jour de cette fermeture malgré les prévisions météorologiques. Madame le Maire et Muriel Oudin, informent qu'à l'annonce de ces prévisions, les enseignantes avaient anticipé, avec l'accord de l'inspecteur de circonscription, sur le fait de ne pas faire cours. Dans ce cas, un service minimum de garde des enfants n'est possible qu'effectué par du personnel qualifié, or nous ne pouvions compter avec certitude que sur la disponibilité de 3 agents ce qui était insuffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35